

02A-212002760-20170224-DELIBERATION174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017



Commune de Serra di Ferro
 Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2017

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
7	11	9	17 février 2017

N° 17/4

Objet : Réhabilitation des réseaux et du patrimoine communal

L'an deux mil dix-sept, le 24 février, à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Antoine GIORGI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Madame Marie-Pierre BARTOLI, Monsieur Dominique BARTOLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Coralie MANCINI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI

Absents ou excusés : Monsieur Olivier BURESI, Madame Martine Chiarelli

Pouvoirs : Madame Iliana PERETTI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Martin VALENTINI a donné pouvoir à Monsieur Jérôme Leonetti

Secrétaire : Madame Marie-Pierre BARTOLI

La commune de Serra di Ferro a, depuis de nombreuses années, engagé un programme de réfection des chemins communaux. Pour la période 2017-2020, le Maire propose de lancer un marché à bons de commande afin de permettre la réalisation de travaux concernant la réhabilitation des réseaux et du patrimoine communal en général. Le Maire suggère la réalisation de travaux pour cette période d'un montant prévisionnel de 426 000 € avec la maîtrise d'œuvre comprise.

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation des travaux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subventions	%	Euros
Conseil Départemental de la Corse du Sud	40 %	170 400 € HT
Commune	60 %	255 600 € HT
Total		426 000 € HT

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur le projet de travaux ;
- Approuve le plan de financement qui lui est soumis ;
- Sollicite du Conseil Départemental de la Corse du Sud l'inscription à un plus prochain programme d'investissement et l'octroi des subventions détaillées ci-dessus ;
- Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles à hauteur de 255 600 € sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés ;
- Autorise le Maire à agir pour le financement, la signature, le suivi et toute action nécessaire à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.

